



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE N°67071/04.2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois mai à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SCHACKIS (Maire).

Date de la convocation et son affichage : 15 mai 2018

Date d'affichage du PV : 29 mai 2018

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 7

Présents : Jean-Pierre SCHACKIS, Claude GUIBON, Marc WEBER, Michel BEYER, Sabine REICHHELD, Jean-Marc WINSTEIN, Audrey HOFFER

Absent excusé : Thierry KUGEL

Pouvoirs : Monsieur Marcel TRITZ par Madame Audrey HOFFER, Monsieur Olivier HOFFMANN par Monsieur Marc WEBER

Monsieur Michel BEYER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Générales.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

N° de délibération	Nomenclature	Code matière	Objet de la délibération
DE_2018_0401	5.2	Fonctionnement des assemblées	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente
DE_2018_0402	7.1	Décisions budgétaires	Décision modificative budget lotissement
DE_2018_0403	7.6	Contributions budgétaires	Remboursement de frais de repas à titre exceptionnel + Michel BEYER (vin dépôt vente Les Grands Chaix)
DE_2018_0404	1.4	Autres contrats	Centre de Gestion – groupement de commandes : – Complémentaire santé pour les agents – Reliure des registres
DE_2018_0405	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Divers : – Renouvellement contrat ouvrier communal (terminé fin juin) + nouveau contrat (CEC) – Hangar Hekel – ...

DE 2018 0401 : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le maire fait lecture du PV de la séance du 26 mars 2018. Le PV est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

DE 2018 0402 : Vote de crédits supplémentaires - budget lotissement

Vote : 9

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article ci-après du budget du lotissement de l'exercice 2018, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7500.00	
TOTAL :		7500.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits indiqués ci-dessus.

DE 2018 0403 : Remboursement de frais

Vote : 9

Le Conseil municipal aborde les 2 points suivants :

- remboursement des frais de repas d'un bénévole de la bibliothèque ayant suivi des formations à Sarre-Union
- création d'un dépôt-vente de Vins/crémants Les Grands Chaix de France.

Après discussion, le conseil municipal accepte de rembourser exceptionnellement les frais de repas à Monsieur Jacky Roques et donne son accord à Monsieur Michel Beyer de gérer les commandes de boissons pour les différentes manifestations organisées par la commune. Le remboursement de ces dépenses engagées à titre personnel se fera sur présentation d'une facture établie par Monsieur Beyer par un mandat à l'article 6257.

DE 2018 0404 : Groupement de commandes du Centre de Gestion

Vote : 9

◆ Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil municipal, ainsi que les arrêtés et décisions du maire ou du président ; cette reliure doit répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010 sur la tenue des registres des communes et de certains de leurs groupements.

Les actes d'état civil doivent également être reliés, suivant l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de reliures cousues des registres.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement. Le Centre de gestion, en tant que coordonnateur du groupement, a pour mission la préparation et la passation du marché public ; la commission d'appel d'offres compétente est celle du Centre de gestion.

Les prix appliqués seront fixés dans le marché de services. La convention constitutive du groupement prévoit également que les frais liés à l'établissement du dossier de consultation, à la procédure de désignation du titulaire du marché et les autres frais éventuels de fonctionnement liés à la passation et au suivi de l'exécution du marché sont supportés forfaitairement par chaque membre du groupement. Une demande de remboursement sera adressée aux membres du groupement par le coordonnateur.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à ce groupement de commandes,

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil municipal :

- décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil ;
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;
- autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

◆ **Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation pour le risque santé complémentaire mise en concurrence par le Centre de Gestion**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation pour le risque santé complémentaire et prévoyance à effet au *1er janvier 2019* et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire et prévoyance. L'adhésion définitive à la convention mutualisée reste subordonnée à la décision de l'organe délibérant de la collectivité après présentation des résultats de la consultation et après avis du Comité Technique.

DE 2018 0405 : Divers

◆ **Renouvellement contrat ouvrier communal + nouveau contrat CEC**

Le contrat CDD de l'ouvrier communal se termine au 30/06/2018 et la décision d'un renouvellement d'un an sera prise au prochain conseil.

L'embauche d'un nouveau contrat aidé est également envisagé. Monsieur le maire se rendra très prochainement à l'Agence du Pôle Emploi pour s'entetenir avec un potentiel candidat et discuter des modalités liées à ce poste.

◆ **Hangar Heckel**

Monsieur Heckel a exposé ses arguments lors de la réunion du conseil municipal. Il a revu ses conditions d'achat du bâtiment et la décision du conseil est reportée ultérieurement.